



Résumé du rapport politique no 10 du  
8 juillet 1975 - Ambassade de Suisse  
à Rabat.

an				a/a
datum				24. JULI 1975 B
Von				RV
EPD				24. JULI 1975 B
Ref. p. A. 21. 31.				Rabat

Conflit maroco-algérien à propos du  
Sahara dit espagnol -  
Relâchement de la tension à la suite  
d'une intervention du Président Senghor

Au cours de ces dernières semaines, les relations entre le Maroc et l'Algérie ont atteint un degré de tension extrêmement élevé à la suite de la décision de l'Espagne de se retirer du Sahara occidental aussitôt qu'il serait possible d'attribuer à qui de droit la souveraineté de ce territoire.

La thèse marocaine est que le Sahara occidental lui appartient historiquement et qu'il doit tout simplement faire retour au territoire national. Il soutient ce point de vue avec de bons moyens de preuves et d'excellents arguments devant la Cour Internationale de Justice dont l'avis a été sollicité en cette affaire par l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'Algérie, après avoir soutenu les prétentions mauritaniennes sur ce territoire, a été désagréablement surprise par la communauté d'intérêts qui s'est finalement établie entre le Maroc et la Mauritanie depuis septembre 1974 et qui a abouti récemment à un accord secret par lequel les deux pays disposent sinon du territoire, en tout cas de ses ressources.

Au moment où l'accord secret entre le Maroc et la Mauritanie a transpiré, l'Algérie a dû réaliser que



- 2 -

l'influence prédominante qu'elle s'était efforcée, non sans succès, d'étendre sur la Mauritanie à la faveur des craintes que ce pays a nourries vis à vis du Maroc lorsque celui-ci refusait de reconnaître son droit à l'existence, allait lui échapper. Elle a jugé que le seul moyen d'empêcher une prépondérance marocaine de s'implanter à Nouakchott à la place de la sienne consisterait à faire surgir entre les deux pays un territoire souverain qui lui devrait en grande partie son existence et qui empêcherait pour jamais les frontières marocaine et mauritanienne de se rejoindre.

La politique de l'Algérie a été depuis lors de soutenir la position espagnole en faveur de l'autodétermination et de se préparer à envahir le Sahara occidental de manière à y précéder les troupes marocaines au cas où l'Espagne s'en retirerait prématurément.

Cette crise justifiait les plus graves appréhensions en ce qui concerne le point jusqu'où les gouvernements marocain et algérien étaient déterminés à conduire les choses. Un affrontement militaire, éventuellement par Sahraouis interposés, ne paraissait pas exclu aux observateurs.

La crise vient de s'apaiser brusquement à la suite de la visite que M. Bouteflika a faite au Roi Hassan II les 1er et 2 juillet.

Au cours de cette visite, il semble que si les deux gouvernements n'ont pas encore définitivement résolu leur querelle, ils entrevoient probablement la

- 3 -

possibilité d'y mettre fin par des concessions mutuelles qui consisteraient de la part de l'Algérie dans un retournement de sa position diplomatique de façon à cesser désormais de se porter en défenseur de la doctrine de l'autodétermination des Sahraouis. Le Maroc en retour dissiperait l'équivoque qu'il a fait naître, par représailles vis à vis de la position algérienne contraire à ses intérêts, en laissant paraître la faculté dont il dispose toujours de renoncer à procéder à la ratification de l'accord maroco-algérien de juin 1972 relatif à la frontière dans la région du Sahara. Cette attitude aurait pu éventuellement mener jusqu'à la remise en cause des droits que le Maroc avait par cet accord reconnus à l'Algérie sur la zone entourant Tindouf.

Si l'Algérie et le Maroc se comportent dans un proche avenir de manière à prouver que telles sont bien leurs intentions, le Roi Hassan II accroîtrait sans doute les chances du Maroc de voir une majorité se former au sein de l'Assemblée générale à New York en faveur de la thèse dont la CIJ aura probablement reconnu en grande partie le bienfondé et qui attribue au Maroc des droits immémoriaux de souveraineté sur le Sahara occidental.

D'autre part, peu satisfaits de l'attitude que le Comité de libération de l'ONU a adoptée en cette affaire à l'issue de la session qu'il a tenue à Rabat à la mi-juin, le Roi du Maroc et le Président Daddah viennent d'envoyer leurs Ministres des Affaires étrangères accomplir ensemble une tournée des chefs d'états de l'Afrique noire. Ils viennent de décider en outre de

-/-

- 4 -

constituer une mission conjointe analogue afin d'apporter aux gouvernements de l'Amérique du sud la conviction que dans le cas du Sahara occidental, aucun argument sérieux ne justifie l'application du principe de l'autodétermination.

Handwritten signature or initials, possibly "N. b. v.", written in dark ink.





AMBASSADE DE SUISSE  
AU MAROC

RABAT, le 8 juillet 1975  
Boîte postale 169  
Tél. 246-95 et 310-24

Réf.: 381. \* - T/mby

Rapport politique no 10

Conflit maroco-algérien à propos  
du Sahara dit espagnol -  
Relâchement de la tension à la  
suite d'une intervention du  
Président Senghor.

J'ai adressé au Chef du Département, le 26 juin, une lettre personnelle relative aux négociations qui allaient s'ouvrir à Rabat en vue du règlement de notre contentieux avec le Maroc et j'ai lié à cette question des considérations politico-économiques relatives aux chances de développement remarquables devant lesquelles le Maroc se trouverait placé à partir du moment où, ayant obtenu la réintégration du Sahara occidental à son territoire, il pourrait se livrer sans arrière-pensées au soin de son développement économique, et cela en coopération étroite avec la Mauritanie.

J'ai cité dans cette lettre un fait que les milieux diplomatiques de Rabat n'ont pu avéré que récemment, à savoir qu'un accord formel existe depuis quelques mois entre le Roi Hassan II et le Président Daddah au sujet peut-être d'un partage, en tout cas de la mise en valeur en commun et à long terme des richesses du sous-sol saharien.

- 2 -

J'ai relevé que ce rapprochement maroco-mauritanien constituait un échec pour l'Algérie et que celle-ci risquait de se trouver en fin de compte passablement isolée dans le Maghreb.

J'ai exposé enfin que les préoccupations qui ont poussé l'Algérie à soutenir avec tellement d'âpreté la thèse de l'autodétermination avaient rapport aux craintes de ce pays que l'influence du Maroc ne supplante la sienne à Nouakchott et à ses inquiétudes concernant les dispositions du Maroc à procéder à la ratification de l'accord de frontières conclu en juin 1972 à Rabat par le Roi Hassan II et par le Président Boumedienne.

J'ai indiqué enfin dans ma lettre du 1er juillet que les positions des pays concernés dans cette affaire étaient encore extrêmement mobiles et qu'il pouvait se produire à tout moment des changements ou des retournements.

Or, le 29 juin, le Président Senghor quittait Rabat où il avait passé 24 heures, pour se rendre à Tunis.

Deux jours après, M. Bouteflika accomplissait un voyage surprise à Rabat, où il était reçu immédiatement par le Roi, et où, déclarait-il à la presse à sa descente d'avion "je suis porteur de bonnes nouvelles et je suis porteur d'un message fraternel plein d'amitié et de sympathie du Président Boumedienne à S.M. le Roi Hassan II".

- 3 -

J'ai obtenu ce matin de mon collègue "S" les informations que voici au sujet du sens qu'il convient d'attribuer à ces deux visites.

La tension maroco-algérienne avait atteint son point culminant déjà avant le moment où le Comité de libération de l'OUA a tenu à Rabat, à la mi-juin, sa 25ème session. J'ai assisté à la séance d'ouverture de cette session que présidait le Roi et j'ai entendu celui-ci attirer en termes explicites l'attention des délégués sur l'affaire du Sahara et sur l'esprit de solidarité et le soutien que le Maroc s'attendait à recevoir en cette affaire des membres de l'OUA au nord comme au sud du Sahara.

Or, le Comité de libération, à l'issue de sa session, a adopté sur le Sahara une résolution qui n'a pas du tout répondu à l'attente du Roi. Cette résolution ne fait que dénoncer les manoeuvres de la puissance qui administre le Sahara, l'Espagne, "manoeuvres qui vont à l'encontre des résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU et notamment de celle par laquelle cette Assemblée a sollicité un avis consultatif de la Cour Internationale de Justice". Le Comité de libération concluait par exhorter la puissance administrante à s'abstenir de toute initiative unilatérale en attendant la prochaine session de l'Assemblée générale.

Ces déclarations qui ne font en substance que recommander la plus stricte observation de la procédure engagée à New York ont beaucoup déçu le Roi qui s'était attendu à une déclaration soutenant au moins



- 4 -

implicitement la prétention du Maroc à écarter la procédure d'autodétermination et à obtenir le retour des deux provinces du Sahara occidental au territoire national.

A la suite de cette déconvenue, le Maroc et la Mauritanie ont sur le champ organisé la tournée de chefs d'états africains que M. Laraki a entreprise à partir du 22 juin en compagnie de son homologue mauritanien, M. Ould Mouknass. La presse marocaine du 8 juillet annonce que cette mission va être doublée d'une deuxième délégation qui a reçu pour mandat de faire la tournée des pays d'Amérique latine. Cela veut dire que le Maroc n'a pas encore perdu l'espoir de rallier au mois de septembre à New York une majorité favorable à ses revendications, tant il est sûr que le préavis de la Cour confirmera la valeur de ses arguments.

Mais, les chances du Maroc seraient meilleures encore si l'Algérie cessait d'intervenir pour combattre la thèse qu'il défend avec la Mauritanie.

Or, avant d'arriver à Rabat le 28 juin, le Président Senghor s'était concerté à Nouakchott avec le Président Daddah. Il voulait s'assurer des deux côtés à Nouakchott comme à Rabat que la coopération diplomatique des deux pays tenait ferme. Fort de cette assurance, il a pu concerter avec le Roi Hassan II le sens d'une intervention personnelle auprès du Président Boumedienne qui devait le rejoindre à Tunis à l'occasion du colloque qui allait s'y tenir sur le libéralisme planifié et les voies africaines vers le socialisme.



- 5 -

S'adressant à la presse au moment où il quittait Rabat à destination de Tunis, le Président Senghor avait déclaré :

"Nous avons pris l'initiative de ce colloque, le Président Boumedienne et moi-même. Vous savez que le premier colloque s'était tenu à Dakar en 1966.

Je me suis arrêté à Rabat dans le cadre de la coopération maroco-sénégalaise qui est ancienne, qui est sans nuage, mais c'est une coopération à laquelle nous voudrions donner un nouveau dynamisme.

Nous nous sommes entretenus des problèmes de la sous-région et naturellement du Sahara occidental. Vous savez quelle est la position du Sénégal en la matière et nous avons toujours reconnu les droits historiques du Maroc sur le Sahara occidental, et notre position était que les deux pays intéressés, le Maroc et la Mauritanie, concertent leur action.

Il se trouve que les deux pays concertent effectivement leur action. Dans ce cas, notre devoir et, je pense, le devoir de tous les Etats africains, c'est de les soutenir devant l'Organisation des Nations Unies et devant les organismes spécialisés de l'ONU."

Pour les initiés, le sens de cette déclaration était clair : Senghor allait une fois de plus plaider auprès du Président Boumedienne la coopération marocomauritanienne et l'abandon par l'Algérie d'une politique qui fait obstacle aux desseins des deux seuls pays désormais directement intéressés à la décolonisation du Sahara espagnol.

- 6 -

La venue de M. Bouteflika à Rabat prouve que Boumedienne veut au moins se donner l'air d'avoir écouté Senghor.

Rien naturellement n'a transpiré des entretiens en tête à tête et à huis clos que le Roi et M. Bouteflika ont eus par deux fois une heure trente durant.

Mon informateur semblait toutefois savoir que le dialogue avait été dur et serré.

La seule source qu'on possède concernant le sens des entretiens est le communiqué maroco-algérien que la presse a reproduit le 5 juillet. Je joins ici le texte de ce communiqué. On y trouve, outre les redites d'usage sur l'édification du grand Maghreb arabe, un rappel des "traités et conventions conclus entre les deux pays frères", ainsi qu'à la fin du texte l'expression de "la volonté de procéder à la réalisation des projets adoptés d'un commun accord et non encore exécutés".

Ce sont ces deux passages qui avant tout peuvent aider à éclairer le sens profond du communiqué, car ils font allusion au coeur même de la querelle algéro-marocaine : l'accord de frontières de juin 1972 que l'Algérie a ratifié, mais pas le Maroc.

L'Algérie, déçue et froissée par l'entente et la coopération intimes dans lesquels le Maroc et la Mauritanie se sont engagés il y a quelques mois, a cru servir ses intérêts en feignant de jouer le jeu de l'Espagne et en accordant tout le soutien possible à la thèse de l'auto-

- 7 -

détermination. Elle espérait par là, avec l'instauration d'un état souverain au Sahara, empêcher pour jamais la soudure des frontières maroco-mauritaniennes.

Le Maroc a riposté en faisant comprendre par la voie de sa presse libre et en particulier par les organes de l'opposition, qui n'ont pas eu besoin de recevoir des encouragements à ce sujet, que si l'Algérie lâchait le Maroc dans l'affaire du Sahara, le Maroc ne se sentirait peut-être plus tenu de procéder à la ratification de l'accord de juin 1972. Les Algériens pouvaient même se demander si par représailles le Maroc n'allait pas faire revivre ses prétentions sur la région de Tindouf. C'est ainsi que s'est déclanché l'escalade diplomatique qui a mené les relations maroco-algériennes au point chaud que nous savons.

En faisant allusion aux conventions conclues entre les deux pays et à la réalisation des projets adoptés d'un commun accord (il s'agit de projets inscrits dans l'accord et notamment du tracé d'une route reliant Tindouf à un port sur l'océan), M. Bouteflika a probablement voulu indiquer que dans leurs conversations, le Roi et lui ont entrevu, sinon conclu, un marchandage selon lequel si l'Algérie renonçait à sa politique inamicale dans l'affaire du Sahara, le Maroc pourrait confirmer de son côté ses anciennes dispositions à faire ratifier l'accord de 1972.

Le Maroc comme de juste veut voir d'abord l'Algérie à l'oeuvre avant de respecter formellement ses propres engagements.

L'Ambassadeur de Suisse :

*N. Wilber*

(de Tribolet)



LE MATIN - 5 juillet 1975

COMMUNIQUE MAROCO - ALGERIEN :



Monsieur Abdelaziz Bouteflika, membre du conseil de la Révolution et ministre des Affaires étrangères de l'Algérie a effectué une visite au Maroc du mardi 1er juillet 1975, au vendredi 4 juillet 1975. Cette visite entre dans le cadre des liens de fraternité qui unissent le Maroc et l'Algérie, et de la

communauté de leur destin aussi bien dans le bonheur que dans l'adversité.

Cette visite s'inscrit également dans le cadre de la coopération étroite qui existe entre les deux pays dans tous les domaines conformément aux nobles objectifs qu'ils poursuivent, tendant à l'édification du

Maghreb Arabe et à la poursuite d'une politique de dialogue fructueux, de concertation et d'assistance mutuelle.

Cette politique découle des rencontres historiques entre sa Majesté le Roi Hassan II, et son Excellence le Président Houari Boumediène, ainsi que

des traités et conventions conclus entre les deux pays frères

Sa Majesté le Roi Hassan II a reçu en audience Monsieur Abdelaziz Bouteflika. Au Cours de cette audience empreinte de franchise et de cordialité, le ministre algérien a déclaré que l'Algérie, tout en réaffirmant qu'elle n'a aucune visée territoriale sur le Sahara occidental sous domination espagnole, enregistre avec pleine satisfaction l'entente intervenue entre les deux pays frères, le Maroc et la Mauritanie, en ce qui concerne cette région, entente qui tend à la consolidation de la sécurité, de la tranquillité de la stabilité et de la coopération. Cette dernière aura, à coup sûr des effets bénéfiques sur cette région vitale du Ma-

ghreb Arabe.

Attachées au principe de la lutte contre le colonialisme sous toutes ses formes, les deux parties l'Algérie et le Maroc, sont convaincues de la nécessité de parfaire la coordination de leur action, en vue de mettre fin, dans les plus brefs délais à l'occupation espagnole et aux manoeuvres du gouvernement espagnol visant à maintenir d'une manière ou d'une autre sa domination au Sahara.

Soucieuses de consolider et d'élargir la coopération et de tout mettre en oeuvre pour lui assurer le plus grand succès, les deux parties entendent procéder à la réalisation des projets adoptés d'un commun accord et non encore exécuté et d'entreprendre toute action propre à accélérer l'édification du Maghreb Arabe.